



## Rappel de quelques dates importantes pour l'ECURIE en 2008 :

- 14&15 juin 2008 Slalom de Bure, Championnat Suisse des Slaloms
  - 20 juillet 2008 Course de Côte de La CROIX
  - 14 septembre 2008, Course de Côte DU SOMMET
  - 21 septembre 2008 pique-nique canadien, en Ajoie
- en automne manifestation en gestation, info suivront !!
  - 16&17 août 2008 St.-Ursanne –Les Rangiers

Mais aussi

\*\*\*\*\*

## Cotisations 2008

Chacun a reçu début mars les cotisations de l'année en cours. Suite à une perte de données lors d'un transfert de fichiers, certains membres d'honneur ont reçu la demande de paiement de cotisations 2008 ! Erreur dont nous tenons encore à nous excuser auprès de toutes les personnes incriminées!

Merci de respecter le mieux possible les délais impartis : cela facilitera la tâche du responsable. Les personnes ayant encore un peu de retard dans le paiement des cotisations antérieures à 2008 reçoivent, avec ce courrier, une info afin de régulariser leur situation.

Merci de votre compréhension.

\*\*\*\*\*

## Le comité de l'ECURIE DES ORDONS se présente comme suit en 2008:

Fonction	Prénom	Nom	Domicile
Président	Denis	THIEVENT	2875 MONTFAUCON
Vice président	Fabien	HOULMANN	2883 MONTMELON
Site internet	Chantal	SCHLIENGER	2900 PORRENTROY
Journal	Jean	BIANCHI	2822 COURROUX
Caissier	Daniel	PETIGNAT	2822 COURROUX
Secrétaire	J.-Marc	SALOMON	2905 COURTEDOUX
Récréation	Alain	CHARIATTE	2900 PORRENTROY
VAJ	Pascal	FAVRE	2950 COURGENAY
Classement interne	XA	VERMEILLE	2877 LE BEMONT
Assesseur	Stan	VUILLAUME	2907 ROCOURT
Assesseur	André	GASSMANN	2822 COURROUX
Assesseur	Olivier	BAILAT	2855 GLOVELEIR

--- ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ -----A découper svp....----- ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ---

LISTE ET DATE DES MANIFESTATIONS				
MANIFESTATIONS	DATE	INSCRIPTION	DATE	INSCRIPTION
Slalom de Bure	14.06.08		15.06.08	
St.-Ursanne – La Croix	19.07.08		20.07.08	
Develier – le Sommet	13.09.08		14.09.08	
Nom, prénom				Tél :
Lieu et date				
Signature				

..... et retourner rapidement à :  
Denis THIEVENT / Péchillard 38 / 2875 MONTFAUCON /  
Fax 032/9551524/ E-Mail thievent@net2000.ch



## Du rêve à la réalité

A peine l'AG terminée que les diverses réunions tant au nom de la FJSM que De Develier se sont succédées. Cerise sur le gâteau la sortie karting du 21 février a réuni bon nombre d'entre vous dans une chaleureuse ambiance. Lorsque vous lirez ce mot la réunion pilote se sera déroulée. Nous avons l'honneur d'accueillir cette année Florian Lachat qui nous a présenté son projet de circuit à Vendlincoût, qui comme chacun sait, a enclenché la 2<sup>ème</sup> puis la 3<sup>ème</sup> jusqu'à fond de 6<sup>ème</sup> pour de réaliser son rêve. Nous avons vécu un grand moment de passion ... communicative. Merci Florian.

Le premier rallye du Championnat Suisse, le Pays de Giers, s'est déroulé fin mars et les 2 représentants de notre Ecurie se sont fort bien classés avec la 10<sup>ème</sup> place de David Corbi et la 16<sup>ème</sup> place de J.-M. Salomon. Il est bon de rappeler que notre caissier, Daniel Petignat, en était le directeur de course, charge qu'il assume au nom de l'ASA St.-Ursanne. Ceci pour rappeler l'engagement fort respectable de certains de nos membres ceci au nom de la passion du sport automobile. Un de mes rêves les plus secrets est que cette volonté d'engagement soit malade et surtout..... contagieuse !!! Les remèdes existent !!

Comme chaque année au risque d'être rébarbatif il de notre devoir de vous rappeler à vous pilotes mais aussi à vous les membres que les manifestations organisées sous notre égide, SLALOM DE BURE , COURSE DE COTE DE LA CROIX ET COURSE DE COTE DU SOMMET ont besoin de votre engagement et soutien.

Comme tous nos pilotes le savent le règlement de notre championnat interne stipule qu'un pilote doit **donner un coup de main** sur au moins une manifestation sélectionnée afin de pouvoir toucher la totalité de sa prime en fin de saison. Tout cela n'a pas changé car les organisateurs ont besoin de ces aides pour mener à bien leurs courses respectives. Le tableau ci-joint vous permettra de choisir la manifestation à laquelle vous voudrez bien consacrer un peu de votre temps en 2008. Cet appel nous aimerions aussi le transmettre aux membres qui ne sont pas, plus ou pas encore pilote. Nous recherchons des bénévoles certes pour une journée complète mais aussi pour une demi-journée ou quelques heures soit en matinée ou en soirée. Ceci est très important et peut sauver nos manifestations et vous permettra aussi de vivre, ou de revivre, la course de l'intérieur. Nous espérons sincèrement que notre appel sera entendu.

Les classements 2008 de la FREA (Fédération Romande des Ecuries Automobile) finalisés début avril ont consacré bon nombre de nos pilotes. En effet les Ajoulots J.-F. Chariatte et Arnaud Biaggi sont purement et simplement champions Romand 2007 en catégorie respectivement Vitesses et Navigateur. Ensuite nous avons encore deux vices champions soit F. Tosoni et Ph. Noirat (Vitesse et Rallye) et les podiums sont complétés par Ch. Chavanne (Rallye) et D. Comment (Navigateur). Bon nombre d'autres pilotes sont également fort bien classée (voir [www.ecuriedesordons.ch](http://www.ecuriedesordons.ch) -> news)

Merci d'avance : D. THIEVENT, président



A tous les pilotes : cette fois les informations des autorités sportives sont claires, certains règlements changent ou vont changer ! Il est important pour tous de prendre note de qui suit :

## **ART. 3 DISPOSITIF DE RETENUE DE LA TÊTE**

**3.1** Lors des épreuves internationales, le port d'un quelconque dispositif attaché au casque et destiné à protéger le cou ou la tête du pilote est interdit, à moins que le dispositif ait été approuvé par la FIA et soit listé dans la Liste Technique FIA n°36.

Lorsque le dispositif utilisé est le HANS®, il ne doit être porté qu'avec un casque compatible listé dans la liste technique n° 29. Les pilotes sont fortement recommandés d'utiliser des casques avec des ancrages de sangle montés par le fabricant en équipement d'origine. Ces casques sont identifiables grâce à une étiquette FIA argentée avec un hologramme qui est illustrée dans la Liste Technique FIA n°29 - Figure 1.

Il est aussi fortement recommandé d'utiliser des sangles homologuées qui sont identifiables grâce à une étiquette FIA 8858-2002. Pour de plus amples détails, le "Guide for the Use of HANS® in International Motor Sport", publié par l'Institut FIA de Sécurité en Sport Automobile, peut être trouvé sur [www.fia.com](http://www.fia.com), sous la rubrique FIA Sport - Règlements - Equipement des pilotes.

### **3.2 Port obligatoire d'un dispositif de retenue de la tête approuvé par la FIA – par championnat (voir Annuaire FIA)**

### **3.3 Exigences futures concernant le port obligatoire de dispositifs de retenue de la tête:**

Le port d'un dispositif de retenue de la tête approuvé par la FIA sera obligatoire pour tous les pilotes et copilotes dans les épreuves internationales, selon les conditions suivantes :

- dans les épreuves de Coupe du Monde FIA des Rallyes Tout-terrain: liste prioritaire à partir du 1er janvier 2007; les autres à partir du 1er janvier 2008;
- dans tous les autres championnats, trophées, coupes et challenges de la FIA: à partir du 1er janvier 2008;
- **dans toutes les épreuves inscrites au Calendrier Sportif International de la FIA: à partir du 1er janvier 2009.**

Le port d'un dispositif de retenue de la tête approuvé par la FIA est exceptionnellement:

a) obligatoire pour les voitures de Grand Prix Thoroughbred lorsque la construction du véhicule le permet ; recommandé pour les autres voitures historiques;

b) obligatoire, en off-road, pour les épreuves de Championnat Européen de la FIA à partir de:

- Division 1 (Rallycross): 01.01.2009
- Division 1 (Autocross): 01.01.2009
- Coupe de Rallycross: 01.01.2009
- Division 1A (Rallycross): 01.01.2010
- Division 2 (Rallycross): 01.01.2010
- Division 3 (Autocross): 01.01.2010

c) pas obligatoire pour les catégories d'énergies alternatives suivantes: I, III, IIIA, IV, V Karts électriques, VII et VIII;

d) recommandé pour les catégories d'énergies alternatives II, V Voitures et VI avec passeport technique délivré avant le 01.01.2006.

e) pas obligatoire avant le 01.01.2009 pour les pilotes et copilotes participant à des épreuves des Championnats des Rallyes Régionaux de la FIA mais sans être inscrits dans ces derniers pour marquer des points, bien que fortement recommandé.



f) pas obligatoire avant le 01.01.2009 pour les pilotes non-prioritaires et leurs copilotes participant aux épreuves du Championnat du Monde des Rallyes de la FIA, mais fortement recommandé.

g) pas obligatoire avant le 01.01.2009 pour les pilotes participant à des épreuves du Championnat de la Montagne de la FIA, le Challenge des Courses de Côte de la FIA ou la Coupe des Courses de Côte de la FIA, bien que fortement recommandé.

Pour les autres voitures à bord desquelles il est impraticable pour des raisons techniques de monter le dispositif de retenue de la tête approuvé par la FIA, une demande de dérogation pourra être présentée à la Commission de la Sécurité de la FIA.

**Note CSN:** Le port d'un dispositif de retenue de la tête selon les dispositions de l'Article 3 ci-dessus sera obligatoire dans toutes les épreuves suisses de statut national et international dès le 01.01.2009 (Exception mais application recommandée: en slalom ainsi que pour les véhicules du Groupe SuperSérie). Pour les épreuves de Championnats Internationaux FIA, le calendrier d'application de la FIA est déterminant.

## Nouveaux groupes :

Concernant les nouveaux groupes et classes, voici un tableau pour faire simple et ainsi faciliter la compréhension à tout un chacun

Classe	GROUPE N		GROUPE A		
	N1	R1A	A1	R2A	
Jusqu'à 1400 cm3	N2	R1B	A2	R2B	
De 1401 à 1600 cm3	N3		A3	R2C	R3C
De 1601 à 2000 cm3	N4	S20	A4		
De plus de 2000 cm3	N5		A5		
Essence Turbo = <1600 cm3					R3T
Diesel Turbo = <2000 cm3					R3D

- Les véhicules N-A-S20 à moteur Diesel feront l'objet de classes particulières
- Si le nombre des voitures vérifiées dans une même classe de cylindrée est inférieur à 5, l'organisateur est libre de réunir cette classe avec la ou les classe(s) immédiatement supérieure(s).

## Groupe ISN et ISA :

Dans le championnat suisse de vitesse, de la montagne et en slalom, les groupes N avec ISN, et les groupes A avec ISA seront réunis en un classement confondu.

